Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0205062026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné procuration à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 28 mai 2026
Secrétaire de séance : Monsieur BERTHIER Patrice

ORDRE DU JOUR :

1° - Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants
2° - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Luitré-Dompierre et La Selle en Luitré
3° - Taxe d'aménagement 2027
4° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon en Vendelais – année 2026
5° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Châtillon en Vendelais – année 2026
6° - Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
7° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
8° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35
9° - Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
10° - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire SIT
11° - Point à temps 2026 – devis complémentaire –- convention pour cause de circonstances exceptionnelles, imprévisibles et extérieures - demande de fonds de concours
12° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
13° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0205062026-DE

2° - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association RPI Luitré-Dompierre et La Selle en Luitré

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation aux frais de fonctionnement concernant les écoles privées du RPI Luitré – Dompierre – La Selle en Luitré.

5 élèves de Princé sont scolarisés dans le RPI dont 2 élèves en maternelle et 3 élèves en élémentaire.

Le montant sollicité s'élève à 4 768 € et se répartit comme suit :

ECOLE ST JEAN-BAPTISTE DE LUITRÉ		
	Participation : 493 €/élève en élémentaire Participation : 1 554 €/élève en maternelle	Fournitures scolaires : 37 € par élève en élémentaire Fournitures scolaires : 35 € par élève en maternelle
1 élève en élémentaire	493.00	37,00
2 élèves en maternelle	3 108.00	70.00

ECOLE PRIVÉE DE LA SELLE EN LUITRÉ		
	Participation : 493 €/élève en élémentaire Participation : 1 554 €/élève en maternelle	Fournitures scolaires : 37 € par élève en élémentaires Fournitures scolaires : 35 € par élève en maternelle
2 élèves en élémentaire	986.00	74,00

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix :

de verser les participations comme suit :

ECOLE ST JEAN-BAPTISTE DE LUITRÉ		
	Participation : 493 €/élève en élémentaire Participation : 1 554 €/élève en maternelle	Fournitures scolaires : 37 € par élève en élémentaires Fournitures scolaires : 35 € par élève en maternelle
1 élève en élémentaire	493 €	0 €
2 élèves en maternelle	3 108 €	0 €

ECOLE PRIVÉE DE LA SELLE EN LUITRÉ		
	Participation : 493 €/élève en élémentaire Participation : 1 554 €/élève en maternelle	Fournitures scolaires : 37 € par élève en élémentaires Fournitures scolaires : 35 € par élève en maternelle
2 élèves en élémentaire	986 €	0 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0205062026-DE

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 8 juin 2026

Le Maire,

Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,

Patrice BERTHIER